



## Registre des détenteurs de licence RBQ

Dernière mise à jour : 2021-01-20

### Benoit Cogné Construction inc.

Autre(s) nom(s)	Numéro de licence RBQ	Statut de la licence	Date de délivrance
BC Construction	5733-6075-01	Valide	2017-03-13

Date du paiement annuel	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Adresse	Courriel
13 mars	1172473663	15A rue de Varennes Gatineau QC Canada J8T 8G7	<a href="mailto:admin@bc-c.ca">admin@bc-c.ca</a>

**Téléphone**  
819-923-2359

Vous êtes le détenteur de cette licence et vous constatez que des informations sont manquantes ou inexactes? [Mettez à jour votre dossier](#)

### Catégorie(s) et sous-catégorie(s) de l'entrepreneur

20 sous-catégorie(s) autorisée(s)

La présente atteste que le titulaire est autorisé à soumissionner, organiser, coordonner, exécuter et faire exécuter les travaux de construction inclus dans les catégories et sous-catégories mentionnées ci-dessous.

#### CATÉGORIE ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

- 1.2 Petits bâtiments
- 1.3 Bâtiments de tout genre

#### CATÉGORIE ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ

- 2.5 Excavation et terrassement
- 2.7 Travaux d'emplacement
- 3.1 Structures de béton
- 3.2 Petits ouvrages de béton
- 4.1 Structures de maçonnerie
- 4.2 Travaux de maçonnerie non structurale marbre et céramique
- 5.1 Structures métalliques et éléments préfabriqués de béton
- 5.2 Ouvrages métalliques
- 6.1 Charpentes de bois
- 6.2 Travaux de bois et plastique
- 7 Isolation étanchéité couvertures et revêtement extérieur
- 8 Portes et fenêtres
- 9 Travaux de finition
- 10 Systèmes de chauffage localisé à combustible solide
- 11.2 Équipements et produits spéciaux
- 12 Armoires et comptoirs usinés
- 13.5 Installations spéciales ou préfabriquées

- 17.2 Intercommunication téléphonie et surveillance

## Association ou compagnie fournissant le cautionnement

Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) : 40 000 \$




### Répondant(s)

1 répondant(s) autorisé(s)

BENOIT COGNÉ

## L'entrepreneur a-t-il des plaintes à son dossier?

Vous pouvez vérifier si un entrepreneur :

- **a fait l'objet de plaintes de consommateurs** dans la section [Se renseigner sur un commerçant](#)  du site de l'Office de la protection du consommateur
- **est actuellement visé par un dossier de réclamation**, en consultant la page [Réclamations en cours](#) 
- **a dû verser une indemnité à la suite d'une réclamation à son dossier de la RBQ**, en consultant la page [Indemnités versées depuis 2009](#) .

### Utilisation des contenus

Toute utilisation directe ou indirecte du Registre et de ses données à des fins commerciales et lucratives n'est pas autorisée par la Régie du bâtiment du Québec.



© Gouvernement du Québec, 2020